



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
À VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies

Sous-Comité Scientifique et Technique

60^{ème} session

(Vienne, 6 – 17 Février 2023)

Point 15 – Sources d'énergies nucléaires dans l'espace

Déclaration de la délégation française

= Seul le prononcé fait foi =

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les délégués,

La France est mobilisée pour le groupe de travail lié aux usages des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

Permettez-moi de remercier au nom de la délégation française M.Sam Harbison, représentant du Royaume-Uni, pour le travail réalisé lors de son mandat à la Présidence du Groupe du travail. Je souhaite également saluer la candidature de M. Leopold Summerer, délégué de l'Autriche et expert

de l'agence spatiale européenne, à la présidence du groupe de travail et l'assurer du soutien de la France pour les années à venir.

La France salue par ailleurs le projet de rapport sur la mise en œuvre du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace soumis au Sous-comité. En particulier, notre délégation estime nécessaire de prolonger le plan de travail du groupe en vue d'approfondir nos échanges autour des usages futurs des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

Monsieur le Président,

Le préambule de la résolution 47/68 de 1992 de l'Assemblée générale des Nations Unis rappelle que les sources d'énergie nucléaire constituent un élément particulièrement adapté voire indispensable à certaines missions d'exploration de l'espace lointain. Comme l'indique le troisième principe contenu dans cette résolution clé, leur emploi doit cependant se limiter aux missions spatiales qui ne peuvent raisonnablement être effectuées à l'aide de sources d'énergies non-nucléaires.

Dans un contexte de multiplication des projets internationaux d'exploration allant de l'étude des corps célestes les plus lointains par le moyen de la propulsion nucléaire, à l'implantation durable de bases sur la lune, la France souhaite réitérer sa volonté de promouvoir les normes de sûreté, de sécurité et de non-prolifération les plus exigeantes pour l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Comme nous l'avons déjà indiqué dans différents documents de travail dans le cadre de

ce groupe de travail, la France estime nécessaire de prendre en compte ces nouvelles initiatives pour mettre à jour la manière dont les principes et cadres de sûreté sont compris et mis-en-œuvre par les Etats utilisant les des sources d'énergie nucléaire dans le cadre de missions spatiales. Cet effort devrait également concerner les Etats qui souhaitent se doter de telles capacités dans un avenir proche.

Pour ce faire, nous estimons notamment nécessaire de mobiliser plus étroitement, en marge de nos délibérations, les acteurs non-étatiques du secteur. Une implication plus étroite de l'AIEA permettra de compléter le panel d'expertise disponible et mis à la disposition des Etats-Membres.

Vous pourrez compter sur l'expertise des acteurs publics et des entreprises françaises pour étudier les nouveaux défis de la sûreté nucléaire dans l'espace.

Je vous remercie. /.